

■ **Métro Lausanne-Ouchy S.A.**, à Lausanne (FOSC du 05.07.2002, p. 16). La procuration de de Perrot Daniel est éteinte. Brélaz Daniel est nommé président et Schilt Jean-Jacques vice-président; tous deux continuent à signer collectivement à deux. Procuration collective à deux est conférée à Bérard Jean-Claude, de et à Lausanne, Boyer François, du Crêt, à Rue, Bronner Olivier, de France, à Saint-Sulpice (VD), et Mello Jean-Luc, de Malapalud, à Nyon.

Journal no 8775 du 12.09.2002
(00646280 / CH-550.0.053.296-1)